

## Lettre d'info aux membres de l'APBMT

### Journées nationales 2022

Chers tous,

Le COVID-19 ne nous a pas facilité la vie et a joué un rôle déterminant dans un certain nombre de modifications importantes qu'a connues notre société. Sur le plan professionnel aussi, la situation était loin d'être facile. Le maître-mot a souvent été « flexibilité » et il a fallu réagir sans cesse à l'évolution des circonstances.

Nous espérons tous pouvoir évoluer petit à petit vers une plus grande stabilité, qui nous permettra de refaire des projets et de relancer notre vie sociale.

Il y a quelque temps, l'A.P.B.M.T. a préparé un programme intéressant pour les Journées nationales, mais le COVID-19 ne nous a pas encore permis de vous le présenter. Plusieurs tentatives d'organisation ont dû être successivement annulées pour des raisons évidentes avec, à la clé, les inévitables soucis et difficultés concernant les rendez-vous déjà pris et les réservations déjà faites.

Si l'année 2022 semble prometteuse, nous n'avons toujours pas de certitude absolue quant à nos libertés retrouvées. Le Conseil d'administration a donc décidé de miser sur la sécurité et d'opter cette année encore pour une version numérique des Journées nationales par le biais d'un webinaire.

Vous pouvez d'ores et déjà noter les dates suivantes dans votre agenda :

#### **WEBINAIRE Journées nationales 2022**

**Quand ? Les 24 et 25 novembre 2022**

D'autres informations vous seront communiquées en temps utile et, en 2023, nous espérons bien sûr retrouver la formule habituelle que nous apprécions tous, à savoir un congrès à part entière organisé sur 2 jours, avec tout ce que cela implique!

« We have a dream... »

### Nouveau Guide générique

Le 17 décembre 2021, le Conseil des ministres fédéral a approuvé un projet d'arrêté royal concernant des mesures de prévention spécifiques au travail en cas d'épidémie ou de pandémie, tant dans le contexte de la crise actuelle du coronavirus qu'à titre de législation générale et permanente.

Ce projet d'arrêté royal intègre un nouveau chapitre dans le titre 2 du livre I du Code du bien-être au travail : « Chapitre VI. Mesures de prévention spécifiques dans le cas d'une épidémie ou d'une pandémie ».

Le SPF ETCS donnera des explications plus détaillées à ce sujet à l'occasion d'un webinaire, qui se tiendra le 11 mars 2022 de 13h30 à 15h00.

Karel Van Damme, président du Conseil supérieur pour la Prévention et la Protection au Travail, interviendra comme modérateur. La présentation sera assurée par Valérie Vervliet Conseillère Division des normes sur le bien-être au travail - Direction générale Humanisation

du travail, SPF Emploi) et Nadine Gilis (conseillère générale Division de la concertation sociale - Direction générale Humanisation du travail, SPF Emploi).

Ce webinaire est gratuit, mais l'inscription à l'événement est obligatoire sur le site internet des événements du SPF Emploi.

<https://evenements.emploi.belgique.be/fr/evenements-du-spf/webinaire-ar-mesures-au-travail-en-cas-de-pandemie-et-le-nouveau-guide-generique>

La version néerlandophone de ce webinaire a lieu le 10 mars, à la même heure.

<https://evenementen.werk.belgie.be/nl/evenementen-van-de-fod/webinar-kb-maatregelen-op-het-werk-geval-van-een-pandemie-en-de-nieuwe>

### **Cotisation A.P.B.M.T.**

L'Assemblée générale de l'A.P.B.M.T. du 10 février 2022 a maintenu le montant de la cotisation 2022 à 100 €. Les médecins qui ont obtenu leur diplôme en médecine générale il y a moins de 5 ans ne paient que 50 €.

Si votre cotisation n'est pas payée par votre service, nous vous prions de bien vouloir verser ce montant sur le compte BE48 3601-8392-3827 (BIC BBRUBEBB) de l'APBMT, en mentionnant votre nom en communication.

Attention : il s'agit d'un numéro de compte distinct, qui est différent du numéro de compte utilisé pour les Journées nationales!

### **Mise à jour des données de contact personnelles**

Pour rester en communication avec l'A.P.B.M.T. et recevoir correctement ses mailings et lettres d'information, il est important que vous nous informiez de toute modification de votre adresse e-mail ou de vos coordonnées.

Vous pouvez modifier vous-même votre fiche de membre, en vous connectant sur notre site internet <https://www.apbmt.be> à l'aide de votre adresse e-mail et de votre mot de passe.

Notre site vous permet également de prendre contact avec nous, de consulter les rapports de notre conseil d'administration et de rester informé des dernières évolutions.

Au nom de tous les membres du Conseil d'Administration, je vous souhaite une bonne lecture !

Dr Bart Curvers  
Président A.P.B.M.T.